

**Débat d'Orientation
Budgétaire 2024**

DCV240326_001

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MEUSE

**Extrait du Registre des Délibérations
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

SEANCE DU 26 MARS 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt six mars à 18 heures 00, le Conseil d'Administration du CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de la Ville de VERDUN s'est réuni à Espace des Cordeliers sous la Présidence de M Samuel HAZARD, Président,

Présents :

M Samuel HAZARD, Mme Sylvie BOURDIN WATRIN, Mme Christine PROT, M Eric BAL, Mme Karen SCHWEITZER, Mme Lucienne DE BOUVIER DE CACHARD, Mme Evelyne VINCKIER, M Jean-Marie BRUNEL

Absents-excusés :

Mme Christel RENAUD, Mme Lucette LAMOUSSE, M Yvan CHARDIN, Mme Béatrice MULLER

Ont délégué leur droit de vote conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- Mme Sandrine JACQUINET DEBEAUMOREL à M Eric BAL
- M Bernard GOEURIOT à Mme Christine PROT
- M Jean-Michel CORRIAUX à M Samuel HAZARD

Entendu l'exposé de M Samuel HAZARD, Président,

Le rapport d'orientation budgétaire constitue un moment essentiel de la vie de l'établissement. Il permet de faire le point sur la situation financière et d'examiner les orientations futures. Ce débat doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif.

Au-delà d'une simple approche budgétaire, ce rendez-vous annuel constitue également un bilan annuel des activités réalisées au sein de la structure.

Première partie – Éléments de contexte

1/ Le rapport d'observations définitives de la CRC

Il est communiqué ce jour et fera l'objet d'une analyse détaillée lors d'un prochain conseil d'administration. Sans devancer la nature des débats à venir, les observations de la chambre incitent à une réflexion globale sur les missions prioritaires du CCAS en lien avec la création du CIAS. Le champ d'action du CCAS doit se concentrer sur des missions de proximité à définir avec précision par l'adoption de statuts en cohérence avec les compétences transférées au niveau intercommunal.

Ce redimensionnement aura nécessairement des conséquences sur la stratégie budgétaire du CCAS et les moyens qu'il convient d'y allouer.

2/ La mutualisation des services avec l'EPCI

Le processus de mutualisation de la CAGV est le prolongement d'un schéma de mutualisation initié en 2002 par la Communauté de Communes de Verdun. Cette culture managériale a permis d'obtenir des résultats conséquents en termes d'optimisation et de rationalisation des moyens ainsi qu'en matière de gestion des ressources humaines.

Sont gérées de manière unifiée toutes les problématiques liées aux ressources humaines (recrutements, avancements, reclassements, mobilités, rémunération et régime indemnitaire,...), aux ressources financières, aux questions juridiques, techniques,... sur le fondement d'un organigramme unique axé sur les métiers.

Une convention cadre a été signée le 11 février 2020 et le CCAS a officialisé son adhésion à la convention de mutualisation le 02 décembre 2020.

Seconde partie – Evolutions et orientations budgétaires :

1 / Situation financière globale à la fin de l'exercice budgétaire 2023

Le compte administratif, qui sera prochainement voté avec le budget primitif, fait apparaître les résultats suivants :

		I nv est iss em en t	F on cti on ne me nt	C u m ulé
	R	6	2	3
és		7	91	59
ult		20	87	07
at		6	1	7
rep				

ort é de l'e xer cic e				
és ult at de l'e xer cic e	R	4	9	9
		83	9 01 0	9 49 3
és ult at cu mu lé	R	6	3	4
		7 68 9	90 88 2	58 57 1

Le résultat de l'exercice de la section de fonctionnement se traduit par un excédent de 99 010 €. Pour mémoire, compte-tenu de l'excédent cumulé, la subvention 2023 de la ville de Verdun a été limitée à 440 000 €.

Évolution de la situation financière du CCAS sur 5 ans.

CCAS DE VERDUN	2019	2020	2021	2022	2023
Solde du report à nouveau après affectation	404 309	610 943	725 300	511 026	291 871
Résultat de fonctionnement de l'exercice	206 634	114 357	-214 274	-219 154	99 010
Résultat cumulé de fonctionnement à affecter	610 943	725 300	511 026	291 871	390 881,91
Résultat antérieur d'investissement	83 772	65 355	82 296	55 097	67 206
Résultat d'investissement de l'exercice avant affectation	-18 417	16 941	-27 199	12 109	483
Affectation liée au remboursement de la dette	0	0	0	0	0
Affectation complémentaire (autofinancement des travaux)	0	0	0	0	0
Résultat d'investissement de l'exercice après affectation	-18 417	16 941	-27 199	12 109	483
Résultat de clôture d'investissement	65 355	82 296,09	55 097	67 206	67 689
Résultat de clôture cumulé	676 297	807 596	566 123	359 077	458 571

2 /
Une

évolution budgétaire à moyen constant

Le travail initial de répartition budgétaire entre les deux structures, CCAS et CIAS, a été réalisé à moyen constant. La subvention d'équilibre versée au CCAS a été ajustée, par conséquent, à 440 000 euros.

En parallèle, le transfert de la compétence action sociale a été accompagné d'une révision de l'attribution de compensation (AC) versée par la Ville de Verdun à la CAGV à hauteur de 130 000 euros.

Cependant, la CRC précise que « le CCAS, en sa qualité d'établissement public, est régi par le principe de spécialité. En conséquence, il ne peut subventionner que des associations qui œuvrent dans le domaine de l'action sociale au seul bénéfice de la population communale verdunoise. Or, le versement de subvention pour plus de 80 000 euros annuels aux trois centres sociaux culturels devrait relever, à minima depuis fin 2020, du CIAS. En effet, ces subventions correspondent au territoire intercommunal plus qu'au territoire communal ».

La CRC nous invite à formaliser les statuts du CCAS afin de répartir avec précision les champs de compétence respectifs du CCAS et du CIAS. Cela impliquera bien entendu de nouveaux ajustements budgétaires et une nouvelle révision de l'AC versée par la Ville de Verdun à la CAGV.

Dans l'attente d'une clarification statutaire du CCAS, il est proposé de maintenir la subvention d'équilibre à 440 000 euros compte tenu des évolutions en cours sur la gestion du patrimoine.

Point sur les dépenses de personnel

En application de la nouvelle convention, les dépenses de personnel sont identifiées sur l'article budgétaire 6215 du chapitre « 012 ». Les dépenses logistiques identifiées dans la convention de mutualisation figurent à l'article budgétaire 62878 du chapitre « 011 ».

Un comité de pilotage, composé de représentants des entités parties à la convention de mutualisation, est chargé de la validation prévisionnelle et réelle des clés de répartition budgétaire associées à chaque agent.

En 2024, les charges de personnel nettes du CCAS sont estimées à 221 000 euros et les charges logistiques à 6 700 euros.

Point sur la gestion patrimoniale

Le CCAS n'a pas de bâtiments administratifs en gestion ; les charges logistiques sont prises en compte dans la convention de mutualisation du personnel. Les dépenses d'équipement concernent essentiellement la gestion du bâtiment 55 rue MIRIBEL.

Le bail de location contracté avec le département depuis 2013 sur l'ensemble immobilier du Foyer Saint Maur, rue de la Marne, a été résilié au 1^{er} juillet 2023. Le département y abritait le foyer d'accueil médicalisé (FAM) géré par l'ADAPEIM de la Meuse. Cette compétence départementale s'exerce maintenant dans le Quartier Niel de Thierville dans un ensemble immobilier tout neuf et particulièrement adapté aux besoins des patients.

Il est prévu la vente du bâtiment, mais, au niveau de la section de fonctionnement, cela représente une perte locative annuelle de 160 000 euros par an.

La location du bâtiment principal et de 9 places de parking situés au 55 avenue Miribel représente une recette locative annuelle de 29 000 euros.

Troisième partie – bilan annuel des activités du CCAS :

1 / Les données sociales du CCAS de la Ville de Verdun

Vous trouverez en annexe les tableaux récapitulatifs et le détail des interventions menées par le Centre Communal d'Action Sociale de Verdun dans le cadre des aides facultatives.

Suivent les tableaux statistiques d'évolution sur les repas mensuels du Foyer Jeanne d'Arc, le bilan d'activités du foyer de jour « Espace des Cordeliers » et du fonctionnement de la navette pour les personnes âgées (annexes C et D).

2 / Les activités

LES SENIORS

L'Espace des Cordeliers

Le Foyer de jour fonctionne tous les après-midis pour des activités diverses, jeux de cartes, lotos, goûters anniversaire, fêtes traditionnelles, travaux manuels, ateliers culinaires intergénérationnels. Concours loto, belote tarot.

En matinée, séances de gymnastique adaptée, initiations à l'informatique.

- ☉ 1 animatrice, à temps partiel, 32 heures/semaine
- ☉ Installation d'une cuisine aménagée en 2023

Organisation d'un repas dansant mensuel au Foyer Jeanne d'Arc

Suivi du REGISTRE VERMEIL

Canicule et Grand froid

Appels journaliers des seniors inscrits sur le registre

Le plan canicule n'a toutefois pas été déclenché par la Préfecture en 2023

Suivi du registre « Infos Séniors »

Les seniors sont régulièrement contactés par les agents du CCAS et bénévoles afin de les tenir informés des activités leur étant destinées (pièce de théâtre, voyage, repas, ateliers numériques, etc.).

La Semaine Bleue

Le CCAS de Verdun organise avec les associations des actions en faveur du 3^e âge durant une semaine courant octobre, dans le cadre de la Semaine Bleue.

2 repas dansants seniors ont été organisés à Pâques et en fin d'année regroupant environ 600 personnes

Le prix du repas salle Cassin s'est élevé à 35 euros, une participation de 15 euros par personne a été demandée.

Pour les seniors à mobilité réduite, livraison aux domiciles des seniors Verdunois d'un colis de fin d'année

250 seniors ont bénéficié de la livraison à domicile

Le coût du repas livré s'est élevé à 17 euros et une participation de 10 euros par personne a été demandée.

La livraison a été réalisée par Monsieur le Maire de la Ville de Verdun et une partie de son équipe de la majorité.

Le traiteur Renaud a assuré le transport avec mise à disposition de 4 camionnettes réfrigérées.

La navette

Le véhicule 9 places du CCAS prend en charge les personnes âgées verdunoises inscrites pour les conduire vers les lieux d'activités (Espace des Cordeliers, Foyer Jeanne d'Arc, voyages...) et pour leurs courses (Etablissement Leclerc)

Constitution des dossiers de demande de regroupements familiaux

Enquêtes logement et ressources sont réalisées au domicile du demandeur (annexe A)

Elections de domicile

Constitution des demandes d'élections de domicile, suivi et accompagnement (annexe A)

L'AIDE SOCIALE

Aides du CCAS

Bons alimentaires délivrés (annexe B)

Il convient de continuer à apporter des réponses adaptées dans le domaine de la solidarité aux personnes verdunoises en difficulté, ce qui est assuré par le CCAS dans ses locaux rue des Tanneries, mais également le jeudi après-midi dans le cadre d'une permanence à la MDS Couten dans le cadre d'un partenariat avec les services du Conseil départemental de la Meuse.

Précarité énergétique :

La directrice du CCAS assiste aux C.T.A.A (Commissions Territoriales Aides et Accompagnement) tous les jeudis matins avec les responsables des MDS et CAF, durant la période hivernale.

Les C.T.A.A sont chargées de l'instruction des dossiers de demandes d'aide pour les dépenses d'énergie et de fluides (eau, gaz, électricité) des verdunois en difficulté.

Les aides financières sont accordées dans le cadre de la convention passée entre le CCAS de Verdun et avec le Conseil Départemental dans la limite du budget du CCAS soit 7 348 € dépensés pour l'année 2023.

Mise en place d'une permanence du CCAS à la MDS Couten : une première étape vers la création d'un guichet social unique :

Les guichets uniques tendent à se développer au niveau national et, quels que soient leur configuration ou leurs objectifs, ils répondent généralement à deux enjeux majeurs : la rationalisation des moyens dans un contexte budgétaire et économique contraint et l'amélioration de la qualité du service public rendu aux usagers.

Conscient de ces enjeux et désireux de répondre toujours mieux aux attentes de ses concitoyens, Samuel Hazard, Maire de Verdun et Président du CCAS de cette ville, appelle depuis longtemps de ses vœux la création d'un guichet social unique, qui permettrait aux habitants du territoire, et en particulier aux plus fragiles d'entre eux, de bénéficier d'un accueil de qualité, répondant de manière efficace à l'ensemble de leurs problématiques en agrégeant les compétences des services du Conseil départemental de la Meuse et du CCAS de Verdun et en facilitant les liens avec d'autres partenaires locaux (CIAS, centres sociaux, CAF, OPH, etc.).

L'acquisition récente par le Conseil départemental de la Meuse de l'ancienne école Poincaré et la restructuration de la Maison de la Solidarité de Verdun semblent offrir une opportunité rare de développer ce guichet social unique pour l'ensemble de la population du territoire. Toutefois, ne sachant pas dans quelle temporalité ni sous quelle forme sera aménagé cet espace, les services de la Communauté d'agglomération du Grand Verdun et le CCAS de Verdun, en lien avec les services du Conseil départemental de la Meuse, ont souhaité mettre en place une permanence du CCAS à la Maison de la Solidarité Couten de Verdun, qui constitue une expérimentation et une première étape vers la mise en place d'un guichet social unique à l'échelle du territoire. Une convention a été signée en ce sens par les Présidents du Conseil départemental de la Meuse et du CCAS de Verdun le 9 novembre 2023 pour une mise en œuvre effective du dispositif la semaine suivante.

Cette expérimentation consiste à délocaliser le service d'aide alimentaire du CCAS dans les locaux de la MDS Couten à raison d'une demi-journée par semaine dans un premier temps, ce qui pourrait très rapidement se développer au vu du succès remporté par le dispositif. En effet, le jeudi après-midi n'étant habituellement pas ouvert au public au CCAS, cela permet à l'agent en charge de l'aide alimentaire d'accueillir un plus grand nombre de personnes dans la semaine et ainsi de mieux répondre aux besoins de la population. Par ailleurs, si le CCAS fonctionne sur un système de rendez-vous, cette permanence est ouverte librement à toutes les personnes qui se présentent à la MDS Couten. Au-delà d'une capacité d'accueil accrue du CCAS avec cette demi-journée d'ouverture supplémentaire, cette permanence favorise une valorisation du CCAS et de son offre de services par des bénéficiaires qui ne connaissaient pas toujours la structure ou qui n'osaient pas en franchir la porte. Une partie des bénéficiaires de la MDS Couten sont par ailleurs redirigés vers le service d'aide alimentaire du CCAS dans le cadre de sa permanence hebdomadaire, ce qui nous a permis de constater une diversification et un élargissement des publics bénéficiant de la politique sociale du CCAS.

Enfin, et au-delà de l'intérêt indéniable que cette expérimentation représente pour les usagers du territoire communal, celle-ci favorise une interconnaissance accrue des acteurs sociaux du territoire, favorise une transversalité plus importante entre les services du Conseil départemental de la Meuse et ceux du CCAS, un partage d'expérience et de connaissances qui permet une prise en charge plus complète et mieux adaptée des personnes accueillies dans l'une et l'autre de ces

structures. De nouvelles habitudes de travail se sont développées entre les agents du Département et ceux du CCAS et la dynamique semble clairement plaidée en faveur d'une extension de cette expérimentation sur au moins deux demi-journées par semaine, avant le déploiement plus large d'un guichet social unique, qui devra également associer les acteurs du monde associatif.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration, à l'unanimité,

PRENDS ACTE des résolutions contenues dans le texte du Débat d'Orientation Budgétaire.

PRÉCISE que le Débat d'Orientation Budgétaire sera inséré dans le registre des délibérations.

M. le Maire, Président du CCAS, certifie sous sa responsabilité que la présente délibération a fait l'objet des formalités de publicité et de transmission prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.

DELIBERE en séance les jour, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie certifiée conforme par le Maire, Président du CCAS, soussigné qui déclare avoir accompli les formalités d'affichage prescrites par l'article L2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.


Signé électroniquement par : Samuel
HAZARD
Date de signature : 27/03/2024
Qualité : CCAS VERDUN - Président

Samuel HAZARD

Recours, informations des usagers.

Il est possible de contester la présente décision auprès du « Tribunal Administration de Nancy – 5, place de la Carrière – C.O. N°38 – 54036 NANCY CEDEX – Tél : 03.83.17.43.43 – dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

A

AIDE LEGALE 2023

Obligations Alimentaires pour dossiers ASPA :	2
Regroupements familiaux :	12
Elections de domicile :	74

INFO

Liste canicule	101 inscrits
Repas de Pâques	450 seniors venus
Repas de fin d'année Salle Cassin	560 seniors venus
Livraison de repas de fin d'année	250 repas livrés
Liste Info séniors	358 personnes qui ont redonné leur feuille d'inscription sur le registre

**B Les bénéficiaires des aides alimentaires(BAA)
CCAS Verdun - Année 2023**

**Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires
en 2023 par mois**

	Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept.	Oct.	Nov.	Déc.	Total
nomb Interv	75	64	76	80	70	84	56	51	79	64	80	41	820

Variation des aides alimentaires entre 2019 et 2023

	2019	2020	2021	2022	2023
Nombre Interventions	1129	1022	912	/	820
Dépenses réalisées			33498		29732

Depuis 2019, le nombre des usagers reçus pour bénéficier d'une aide alimentaire est en baisse constante, 27,5 % de personnes aidées en moins.

Un nouveau règlement d'attribution va être rédigé dans les prochains mois.

Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires selon l'âge

En 2023	Nombre d'interventions	En pourcentage
moins de 25 ans	54	6,59
de 26 à 35 ans	156	19,02
de 36 à 50 ans	308	37,56
de 51 à 65 ans	250	30,49
66 ans et plus	52	6,34
Total	820	100

Evolution de 2019 à 2023 de la localisation des personnes aidées

	2019	2020	2021	2022	2023
Centre ville	370	381	165	/	262
Anthouard	138	109	148	/	114
Planchettes	263	242	271	/	139
Cité Verte+ Glorieux	124	94	117	/	63
St Victor et St Sauveur	145	125	134	/	150
Faubourg	85	69	63	/	90
SDF	4	2	14	/	2

Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires selon la localisation

En 2023	Nombre d'interventions	En %
Centre Ville	262	31,95
Anthouard	114	13,90
Planchettes	139	16,95
Cité Vert+ glorieux	63	7,69
St-Victor / St- Sauveur	150	18,29
Faubourg	90	10,98
SDF	2	0,24
TOTAL	820	100

Répartition des bénéficiaires des aides alimentaires selon la composition familiale

En 2023	Sans enfant	Avec enfant (s)	Total	Pourcentage
Couple	45	136	181	22,07
Homme seul	189	21	210	25,61
Femme seule	141	288	429	52,31
TOTAL	375	445	820	100

Bénéficiaires de l'aide alimentaire pour l'année 2023 selon leurs ressources

Ressources	Nombre de bénéficiaires
RSA et RSA + prime activité	263
Allocations CAF	134
Salaires + salaires avec prime activité	118
Assédict	87
AAH	15
Retraites	96
Zéro revenu	107

C

Animations à l'Espace des Cordeliers
+ autres animations organisées
pour personnes âgées verdunoises

ANNEE 2023

Repas et goûters des personnes âgées

MOIS	Goûters	Repas mensuels Foyer Jeanne d'Arc	Repas EDC	Autres repas
Janvier	250	80		
Février	224	71		
Mars	220	72		
Avril	230	73		
Mai	235	75	65	
Juin	240	71		57
Juillet				58
Août	109			
Septembre	180	68		
Octobre	190	71		53
Novembre	210	70		
Décembre	92		54	
TOTAL	2180	651	119	168

Sorties effectuées en 2023

- Voyage annuel : 1 journée dans les Vosges en juin
- Sortie à Madine en juillet
- Sortie à Madine en août

D

ANNEE 2023
FREQUENTATION DES NAVETTES MINIBUS
pour les seniors verdunois

Le minibus prend les personnes âgées devant leur domicile et les ramène une fois les animations terminées.

Tous les lundis après-midi :	circuit pour l'Espace des Cordeliers 8 inscrits
Tous les mardis matin :	circuit pour Supermarché Leclerc 8 inscrits
Tous les mardis après-midi :	circuit pour Supermarché Leclerc 5 inscrits
1 ^{er} et 3 ^{ème} jeudi matin :	circuit pour Supermarché CORA 0 inscrit
Tous les jeudis après-midi :	circuit pour l'Espace des Cordeliers 6 inscrits
Tous les jeudis après-midi :	circuit pour Supermarché Leclerc 0 inscrit
1 ^{er} et 3 ^{ème} vendredi du mois :	circuit pour le marché 0 inscrit
3 ^{ème} mercredi du mois :	circuit pour le repas mensuel des personnes âgées 10 inscrits

+ 12 personnes qui ont pris la navette lors du repas Salle Cassin du 13 décembre